

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE**

Séance du 6 février 2025

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	17	Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de la convocation
3 février 2025

Transmission en Préfecture
7 février 2025

Date de publication
7 février 2025

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, M. François HENRIQUET

Procuration :

Mme Annie BROUTIN à M. Bernard CHOCRAUX

Absente :

Mme Julie DELTOUR

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DELIBERATION N°02/2025	[FINANCES] Autorisation de solliciter l'ADVB et la bonification « Nord Durable » pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments communaux.
-----------------------------------	--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à l'Aide départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) et bonus NORD DURABLE.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

La commune souhaite réaliser des travaux énergétiques sur 3 bâtiments communaux : l'école Emilie Carles, les vestiaires du stade et la médiathèque.

Le projet de rénovation prévoit la pose de panneaux photovoltaïques sur les trois bâtiments. Et en complément sur l'école Emilie Carles : le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation gaz pour la production d'appoint, la mise en place notamment d'une pompe à chaleur air/eau permettant de produire 70% des besoins du bâtiment et alimentée par l'installation photovoltaïque, la mise en place de destratificateurs d'air et de

robinets thermostatiques. Le projet englobe la création d'un pare soleil végétal le long de la façade sud de l'école.

Le financement du projet est établi comme suit :

<p>Montant du projet (HT) : 503 800€ HT</p> <p>Nature des dépenses : Honoraires (Bureaux de contrôles, coordinateur SPS) : 43 000 € Honoraires (études, MOE) : 20 000€ Panneaux photovoltaïques : 214 000 € Travaux plomberie, chauffage, VRD : 220 000 € Pare soleil végétal : 6 800€</p>	<p>Plan de financement : Porteur de projet : 186 760 € (37,07 %) Etat-DSIL : 100 520€ (19,95%) - Sollicité hors photovoltaïque non subventionné</p> <p>Conseil général : ADVB aménagement et équipement 2025 : 201 520 € (40%) - Sollicité sur la totalité Bonus Nord durable : Sollicité</p> <p>CCPC : Fond de concours photovoltaïque : 15 000€ - Sollicité</p>
--	--

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 voix pour) :

- Approuve la réalisation de cette opération ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention ADVB pour ces opérations ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations ;
- Autorise la passation du marché de travaux afférant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

